

Le chemin vers l'école commence par la sécurité.



Programme Brigadiers scolaires CAA – une mesure de sécurité supplémentaire.

CAA a une longue histoire de mise en œuvre d'excellentes initiatives en matière de sécurité routière. Aider les enfants à se rendre à l'école et en revenir est important pour nous – c'est pourquoi nous avons créé le programme Brigadiers scolaires CAA il y a plus de 80 ans. Aujourd'hui, le programme est encore plus pertinent, considérant l'augmentation du nombre d'automobiles, d'autobus, de cyclistes et de piétons dans les zones scolaires.

Si votre école n'a pas un programme Brigadiers scolaires CAA, vous devriez envisager d'en commencer un et d'ajouter cette mesure de sécurité supplémentaire.

Visitez caasco.com/schoolsafety ou envoyez un courriel à schoolsafetypatrol@caasco.ca

Lors du débarquement.

En Ontario, plus de 800 000 élèves prennent l'autobus chaque jour. Un trajet sécuritaire commence par le respect des règles simples suivantes :

Traverser la rue pour monter et descendre de l'autobus.

- Marche le long de la route devant l'autobus, au moins 10 grands pas en avant.
- Garde un contact visuel avec le chauffeur de l'autobus et attend un signal confirmant que tu peux traverser en sécurité.
- Regarde des deux côtés de la rue avant de traverser.
- Marche le long de la route où ton parent/gardien t'attend.



Lors de l'embarquement.

- Sois à ton arrêt d'autobus scolaire à l'avance.
- Tiens-toi loin du bord de la route, dans un endroit sûr et ne joue pas dans les fossés ou les bancs de neige.
- Entre en file indienne dans l'autobus et tiens-toi après la rampe.
- Trouve ta place rapidement et assieds-toi, face vers l'avant.
- Garde l'allée libre de tout élément, y compris les sacs à dos.
- Ne lance pas d'objets, ne te chamaille pas et ne fait pas de bruits excessifs qui pourraient distraire le conducteur.
- Suis les instructions du conducteur de l'autobus.
- Lorsque tu débarques de l'autobus, éloigne-toi de 6 grands pas – tu ne devrais pas pouvoir y toucher.
- Si tu échappes quelque chose près de l'autobus, demande à un adulte de le ramasser; le chauffeur de l'autobus n'est peut-être pas en mesure de te voir.

Reconduire vos enfants à l'école à pied.

Quand sont-ils prêts? Les enfants arrivent à maturité à des rythmes différents, donc il vaut mieux que la décision du moment où votre enfant peut se rendre à pied sans surveillance à l'école soit prise par vous. N'oubliez pas, se rendre à l'école à pied à un jeune âge est un choix positif. Dans un premier temps, commencer par les accompagner à mi-chemin contribuera à accroître leur confiance et leur sens des responsabilités.

Jumelage. Trouvez des compagnons de marche comme un frère ou un voisin, et ayez un parent ou un étudiant plus âgé qui mène la marche. Plus le groupe est grand, plus il sera visible des conducteurs.

Quel est le meilleur itinéraire? Décidez d'un itinéraire en direction de l'école avec votre enfant. Indiquez les passages pour piétons, panneaux d'arrêts, points de repère, les dangers du trafic et les maisons d'amis de la famille, en cas d'urgence.

Ranger les appareils électroniques. Rangez les baladeurs et appareils mobiles dans le sac à dos de votre enfant, ou laissez-les à la maison. Rappelez à votre enfant d'être vigilant, en particulier lorsqu'il traverse la rue.

Ne vous laissez pas déranger par la température. La marche est bonne, peu importe le temps qu'il fait! Vous n'avez qu'à habiller votre enfant chaudement pour les jours froids et en vêtements de pluie appropriés pour les jours pluvieux.



Se rendre à l'école à vélo.

Lorsque votre enfant est prêt à se rendre à l'école à vélo, voici quelques conseils pour un trajet agréable :

Vérification de l'équipement. Procédez à un entretien régulier et aux réparations du vélo de votre enfant. Assurez-vous que son casque est correctement ajusté et qu'il sait quoi faire en cas de crevaison.

Quelles que soient les conditions météorologiques. Ne laissez pas la température dissuader votre enfant de se rendre à l'école à vélo. Habillez-le selon la température et assurez sa visibilité à l'aide de vêtements clairs et réfléchissants.

Randonnée d'essai. Faites un tour avec vos enfants et assurez-vous qu'ils sont prêts à partir à vélo. Décrivez le parcours vers l'école. Appliquez les règles de sécurité routière et expliquez les dangers potentiels.

En sûreté et rangé. Renseignez-vous au sujet du rangement du vélo de votre enfant à l'école. Laissez votre enfant s'exercer à utiliser le cadenas du vélo afin de se familiariser avec son utilisation.



Conduire votre enfant à l'école.

La sécurité des piétons commence avec les conducteurs.

Ce que vous faites influence vos enfants. Alors collaborons ensemble pour faire de nos zones scolaires une expérience sécuritaire pour tous.

Soyez prudent et évitez de :

- Stationner votre véhicule en double ou de l'immobiliser sur les passages pour piétons; cela peut bloquer la visibilité des piétons.
- Immobiliser votre véhicule du côté opposé de la rue, obligeant les enfants à traverser dans le trafic.
- Immobiliser votre véhicule dans le trafic en mouvement, obligeant les enfants à se dépêcher de descendre.
- Dépasser ou bloquer un autobus scolaire pour empêcher les enfants de le manquer.

Suggestions pour aider à minimiser les dangers :

- Former un groupe de covoiturage pour réduire le nombre de voitures dans les zones scolaires.
- Collaborer avec les responsables de l'école pour désigner un endroit spécifique où ramasser/déposer les enfants et des heures décalées pour les piétons et les cyclistes.
- Respecter la limite de vitesse dans les zones scolaires.
- Immobiliser votre véhicule lorsque vous voyez un autobus scolaire arrêté avec des feux rouges clignotants, quelle que soit la direction dans laquelle vous vous dirigez.*
- Ne pas bouger jusqu'à ce que les lumières rouges cessent de clignoter et que l'autobus commence à se déplacer, sinon vous risquez une amende et la perte de points d'inaptitudes.



Signalez les conducteurs dangereux.

Si vous êtes témoin d'un conducteur qui ne s'immobilise pas pour un autobus scolaire, garez-vous et notez ce qui suit :

- Lieu, date et heure
- Marque, modèle, couleur et numéro de plaque d'immatriculation du véhicule
- Statut de l'autobus (en déplacement ou arrêté/lumières clignotantes allumées ou éteintes)
- Si les enfants montaient ou descendaient
- Si le conducteur se déplaçait en sens inverse de ou dans le même sens que l'autobus.
- Photo ou croquis de la scène (sécurité, lorsqu' arrêté)

Contactez la police immédiatement avec le plus d'information possible, y compris tout témoin.



* La seule exception est sur les routes séparées par un terre-plein central. Le trafic venant en sens inverse n'est pas tenu de s'immobiliser. CAA gère le programme Brigadiers scolaires en tant que service public à but non lucratif.

Les marques de commerce et logotypes © CAA et CAA appartiennent à et sont utilisées sous licence par l'Association canadienne des automobilistes. (0852-07/14)